

Zenalia®

COMPRIMÉ SUBLINGUAL

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- *Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.*
- *Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien. Si les symptômes s'aggravent ou persistent après 15 jours, consultez un médecin.*

ZENALIA®, comprimé sublingual.

Les substances actives sont :

Gelsemium sempervirens 9 CH .. 1 mg
Ignatia amara 9 CH 1 mg
Kalium phosphoricum 15 CH 1 mg

Pour un comprimé sublingual.

Les autres composants sont :

saccharose, lactose monohydraté,
stéarate de magnésium.

**Titulaire, exploitant et fabricant :
BOIRON**

2 avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 Messimy - France

1- QU'EST-CE QUE ZENALIA®, comprimé sublingual ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Ce médicament se présente sous forme de comprimés sublinguaux en boîte de 30. **ZENALIA®, comprimé sublingual** est un médicament homéopathique traditionnellement utilisé en cas de trac, d'appréhension, d'anxiété (tremblements, diarrhée, sommeil agité, palpitations émotionnelles).

2- QUELLES SONT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE ZENALIA®, comprimé sublingual ?

Ne pas prendre ZENALIA®, comprimé sublingual en cas d'allergie à l'un des composants de ce médicament (voir composition).

Prendre des précautions particulières avec ZENALIA®, comprimé sublingual :

Ce médicament est contre-indiqué chez l'enfant de moins de 6 ans en raison du risque de fausse route lié à la forme pharmaceutique.

En raison de la présence de lactose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou d'un déficit en lactase.

En raison de la présence de saccharose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas d'intolérance au fructose, de syndrome de malabsorption du

glucose et du galactose ou de déficit en sucrase-isomaltase (maladies métaboliques rares).

Aliments et boissons :

Prendre les comprimés à distance des repas.

Grossesse / Allaitement :

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Liste des excipients à effet notoire : saccharose, lactose.

Veuillez indiquer à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament obtenu sans ordonnance.

3- COMMENT PRENDRE ZENALIA®, comprimé sublingual ?

Dès les premiers symptômes de trac, 1 comprimé matin et soir.

Le traitement ne dépassera pas 15 jours.

Voie orale.

Laisser fondre le comprimé sous la langue, à distance des repas.

Si vous avez pris plus de ZENALIA®, comprimé sublingual que vous n'auriez dû : consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre ZENALIA®, comprimé sublingual : ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

4- QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, **ZENALIA, comprimé sublingual** est susceptible d'avoir des effets indésirables.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via :

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance
Site internet : www.ansm.sante.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5- COMMENT CONSERVER ZENALIA®, comprimé sublingual ?

Pas de précautions particulières de conservation.

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est septembre 2013.

